

Département
du
Pas-de-Calais

COMMUNE DE SAINTE-CATHERINE

Arrondissement
d'Arras

Canton
de Dainville

Séance
Du
29 juin 2020

N° 20200629F1D

OBJET

Tarifs
alsh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni EN MAIRIE ANNEXE au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VAN GHELDER, en suite de convocation en date du 18 juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS

Mesdames et Messieurs Alain VAN GHELDER, Laurent CARON, Carole ROUX, Sylvie GOZET, Éric LEMOINE, Marie-Hélène MOREL, Daniel BRACHET, Claude FAUQUEMBERGUE, Muriel MESSEANNE, Patricia VAAST, Joël WOZNIK, Nadine HERY, Betty LAURENT, Marie-Hélène BASTIEN, Josiane DUFRESNE, Antoine LEGRAND, William LEMAIRE, Olivier LONCHAMP, René VANDERBERGHE, Valérie ZAPLATA, Jean-Michel CAMPAGNE, Bincymol DARRE, Thierry DEMAUBUS, Céline ZUBORA.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Philippe FANIEN qui donne procuration à Carole ROUX, Dominique DETOEUF qui donne procuration à William LEMAIRE, Edith LAFLUTTE qui donne procuration à Marie-Hélène MOREL.

Madame Carole ROUX est élue secrétaire.

Sur proposition du Bureau Municipal et de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à la majorité, pour la rentrée scolaire 2020, les tarifs suivants :

ALSH PETITES VACANCES :

QUOTIENT FAMILIAL	Tarif par jour		CANTINE par repas	GARDERIE A la garde
	ALSH	soit pour 5 j ALSH		
Tarif 1 = QF de 0 à 720	6,60 €	33,00 €	3,85 €	1,00 €
Tarif 2 = QF 721 à 1100	6,80 €	34,00 €	3,95 €	1,10 €
Tarif 3 = QF 1101 à 1500	7,00 €	35,00 €	4,05 €	1,20 €
Tarif 4 = QF 1501 à 1800	7,20 €	36,00 €	4,15 €	1,30 €
Tarif 5 = QF plus de 1800 ou sans justificatif	7,40 €	37,00 €	4,25 €	1,40 €
Tarif 6 = extérieurs	8,40 €	42,00 €	5,25 €	2,40 €

ALSH MERCREDI MATIN :

Tarif par jour	Tarif	GARDERIE
QUOTIENT FAMILIAL	par mercredi	à la garde
Tarif 1 = QF de 0 à 720	6.30 €	1,00 €
Tarif 2 = QF 721 à 1100	6.40€	1,10 €
Tarif 3 = QF 1101 à 1500	6.50 €	1,20 €
Tarif 4 = QF 1501 à 1800	6.60 €	1,30 €
Tarif 5 = QF plus de 1800 ou sans justificatif	6.70 €	1,40 €
Tarif 6 = extérieurs	13.00 €	2,40 €

- Les enfants extérieurs seront accueillis dans la limite des places disponibles ;
- Une réflexion est menée jusqu'au 31/12/2020 sur le maintien ou pas de l'accueil à ces conditions ;

- Dans le cadre de l'action sociale, les enfants du personnel municipal profiteront de la gratuité de l'accueil lorsque l'agent travaille. Les repas resteront facturés.
- D'encaisser l'ensemble des participations sur la régie municipale.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour expédition conforme



Alain VAN GHELDER,
Maire de Sainte-Catherine.

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

- 8 JUL. 2020

ARRIVÉE

Rendu exécutoire
compte tenu de
la publication le
et de l'envoi en
Préfecture le

8/7/2020
